



De nouvelles consignes de tri à partir du 22 avril 2019

CITEO

Février 2019 : phase de pré-lancement

Engager les habitants à nos côtés

Un enjeu économique pour le territoire : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger **vers une économie circulaire, économe en ressources.**

Notamment :

- Réduction de 10 % de la production des déchets ménagers** et assimilés en 2020 par rapport à 2010.
- Valorisation matière** de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux

Objectif 2019 ... : recycler plus !

POURQUOI ?

- 1 C'est un enjeu de société :** le recyclage des emballages permet de limiter les pollutions et de lutter contre le changement climatique; il permet aussi des économies de ressources et d'énergie.
- 2 C'est un objectif fixé dans le cadre de la Loi pour la Transition Energétique (2015)**

3 C'est un programme national

CITEO



AUJOURD'HUI
15 MILLIONS de Français
= 160 collectivités locales

À PARTIR DE DÉBUT 2019
24 MILLIONS de Français
= 250 collectivités locales

À PARTIR DE FIN 2019
34 MILLIONS soit 1 Français sur 2
= 400 collectivités locales

ET D'ICI 2022
100 % des Français

Qui peut trier tous les emballages ?

TOUS LES HABITANTS DE **20 DÉPARTEMENTS** POURRONT TRIER TOUS LES EMBALLAGES.

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À 100% DES FRANÇAIS EST PRÉVUE DANS LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE.

Comment développer le recyclage des emballages ?



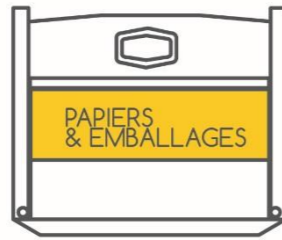
1 **Trier + et mieux** les emballages

Aujourd'hui, seul 1 emballage sur 2 est trié par les habitants

2 **Etendre les consignes de tri à TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE** *et aux petits alus ...*

Qu'est-ce qui change avec l'extension des consignes ?

Avant



Bouteilles et
flacons en
plastique



Tous les papiers,
emballages et
briques en carton



Emballages en
métal



A partir du 22 avril 2019



Bouteilles et
flacons en
plastique



**Tous les autres
emballages
en plastique**



Tous les papiers,
emballages et
briques en carton



Emballages en
métal



**Tous les
petits Alus**



En pratique : tous les emballages à trier

Pas besoin de les laver, les vider seulement.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



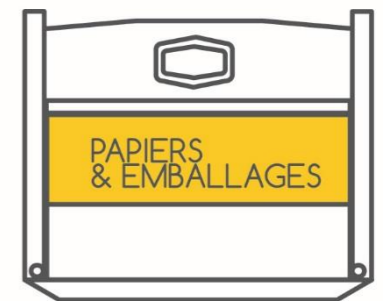
Tous les sacs et sachets



Tous les films



Tous les petits Alus



+

+

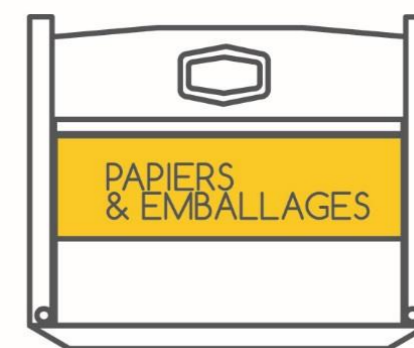
Votre rôle est important



TRIEZ, montrez l'exemple

Rappelez les consignes à l'habitant :

OUI les consignes sont simples !



- 1** C'est un emballage => dans la colonne de tri
- 2** Pot de yaourt, barquette alimentaire, sachet de fromage... **les vider, pas besoin de les laver**
- 3** **En vrac** dans la colonne de tri **sans les imbriquer**

Votre rôle est important



Et restez vigilant :

Attention !

« TOUS les emballages se trient »

ne veut pas dire :

« Tous les plastiques se trient »

ex. : les jouets et la vaisselle en plastique
ne sont pas des emballages...

Extension des consignes de tri : les moyens associés



2019

↗ nombre de colonnes => **55 nouvelles colonnes**
soit 25 % d'augmentation du dispositif pour le tri

1 campagne de communication

=> des infos relayées dans les communes
(affiches, bulletin, site internet...)

PLAN DE COMMUNICATION



Phase de pré-lancement -diaporama

- Informer les relais humains : VP / élus / DGS / accueil

Le **TOP départ** de la campagne : date **22 avril** « V'la l' TRI ! »

Les Outils de communication (à partir de fin mars)

- Stickers sur les colonnes de tri
- Mémotri avec un courrier Cotelub
- Affiches A4 : précisant la date de démarrage
- Pose de stickers sur les véhicules Cotelub
- Lettre d'info Spécial « le Tri c'est encore plus simple! »
- Sac de pré-collecte
- Stand mobile sur les ECT : marchés et événements
- ...

Extension des consignes de tri : financement



Soutiens CITEO : aux tonnes d'emballages plastiques passent de 600 €/T à **660 €/T**

CONSTAT Citeo : les extensions de consignes de tri ont un effet d'entraînement sur l'ensemble des tonnages collectés :
collecte sélective => **+ 4 kg/hab.**

Objectif :
passer de 26,26kg/hab en 2018 à 30 kg/hab en 2020

Extension des consignes de tri : les aspects positifs



Trier PLUS :

c'est réduire le volume d'ordures ménagères et le poids *

=> c'est MOINS de débordements des conteneurs 😊...

* L'augmentation de la TGAP : elle représente 90 000 € en 2018 soit 3,60 €/ hab., elle passera à 188 000 € soit 7,60 €/hab. en 2025 si nous ne changeons pas nos habitudes.

(TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Sans hésitation ...



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

